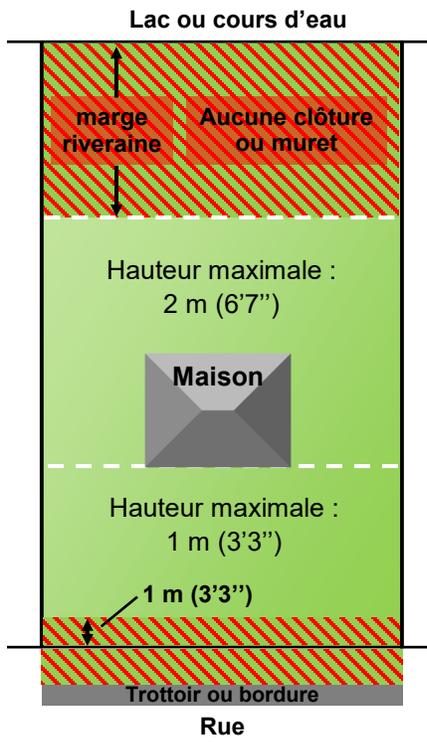


- Limite de propriété
- - - Limite entre les différentes hauteurs maximales
- ▨ Zone prohibée dans l'emprise publique
- ▨ Zone prohibée d'une largeur de 1 m (3'3") d'une limite de propriété adjacente à une voie de circulation

Note : Ces croquis sont à titre indicatif seulement. Le texte prévaut sur les croquis.

Terrain riverain
(à l'intérieur du périmètre urbain)



Terrain riverain
(à l'extérieur du périmètre urbain)

